



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

—
Séance Publique du
Jeudi 19 mai 2016
—

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, ACCUEILS DE LOISIRS,
MAISON DES JEUNES**

Étaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Martine YVON, Dominique DAUGES, Bernard CLERGEON, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN à Hélène BOLEIS, Katherine GIANNI à Philippe DONIES, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

**Présents : 25
Pouvoirs : 07**

n°11

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, ACCUEILS DE LOISIRS,
 MAISON DES JEUNES**

Rapporteur : Hélène Boleis

Un taux directeur d'augmentation de 1% est appliqué pour l'année scolaire 2016-2017 :

 - **Accueil périscolaire :**

QUOTIENT	Année scolaire 2015-2016 tarif à la ½ heure	Année scolaire 2016-2017 tarif à la ½ heure
B	0.29 €	0.30 €
C	0.31 €	0.32 €
D	0.34 €	0.35 €
E	0.48 €	0.49 €
F	0.55 €	0.57 €
G	0.57 €	0.59 €
H	0.60 €	0.62 €
I	0.66 €	0.68 €

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et conformément aux engagements pris par la municipalité dans le cadre des travaux du comité de pilotage installé à cet effet, la gratuité aux familles d'enfants scolarisés en maternelle pour la 1^{ère} demi-heure périscolaire (ou temps de transition) entre 16 heures et 16 heures 30 est offerte.

 - **Accueil de loisirs maternel et élémentaire :**

	Tarif 2015-2016	Tarif 2016-2017
La ½ journée sans repas		
Quotient BCD	4,52 €	4,56 €
Quotient E	5,04 €	5,09 €
Quotient F	5,49 €	5,54 €
Quotient G	5,95 €	6,01 €
Quotient H	6,07 €	6,13 €
Quotient I (extérieur)	6,57 €	6,63 €
La journée sans repas		
Quotient BCD	9,03 €	9,12 €
Quotient E	10,08 €	10,18 €
Quotient F	10,99 €	11,10 €
Quotient G	11,89 €	12,01 €
Quotient H	12,14 €	12,26 €
Quotient I (extérieur)	13,14 €	13,27 €

- **Accueil de loisirs Passeport :**

Envoyé en préfecture le 26/05/2016
 Reçu en préfecture le 26/05/2016
 Affiché le **27 MAI 2016**
 ID: 20160526-DB2016051911-DE

La semaine ou 10 mercredis	Tarif 2015-2016	Tarif 2016-2017
Quotient BCD	22,10 €	22,30 €
Quotient E	24,40 €	24,65 €
Quotient F	26,85 €	27,10 €
Quotient G	29,25 €	29,50 €
Quotient H	29,80 €	30,10 €
Quotient I (extérieur)	31,70 €	32,00 €

Nota : afin de lisser la tarification Passeport sur l'accueil du mercredi après-midi, il est proposé de faire un système de forfait pour 10 mercredis au coût d'une semaine d'accueil Passeport vacances (10 demi-journées).

- **Camps :**

La journée	Tarif 2015-2016	Tarif 2016-2017
Quotient BCD	22,40 €	22,60 €
Quotient E	25,35 €	25,60 €
Quotient F	29,00 €	29,30 €
Quotient G	33,35 €	33,70 €
Quotient H	34,00 €	34,40 €
Quotient I (extérieur)	40,80 €	41,20 €

- **Maison des jeunes :**

Tarif accueil informel aux activités : 10 € (fréquentation de la Maison des jeunes).

Nota : Afin de simplifier la tarification, le maintien à 10 € est proposé.

- **Activités 13-18 ans :**

Le ticket animation	Tarif 2015-2016	Tarif 2016-2017
Quotient BCD	1,67 €	1,69 €
Quotient E	2,27 €	2,29 €
Quotient F	2,47 €	2,49 €
Quotient G	2,88 €	2,91 €
Quotient H	2,88 €	2,91 €
Quotient I (extérieur)	3,13 €	3,16 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du lundi 2 mai 2016, « Jeunesse, sport, santé » du mercredi 4 mai 2016 et « Finances et ressources humaines » du 9 mai 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.

Yvan LOAS,
 Maire

(Handwritten signature and flourish)